

1

Première demande

**LIENS PERSONNELS
ET FAMILIAUX**

Liste des pièces à fournir, en original et en photocopie
*(Les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de
leur traduction en français
par un traducteur-interprète agréé près une cour d'appel).*

Justificatif d'état civil et de nationalité :

- * Passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ou à défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc...)
- * Copie intégrale d'acte de naissance (sauf si le demandeur est déjà titulaire d'une carte de séjour) comportant les mentions les plus récentes

Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :

- * Facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ou bail de location datant de moins de 6 mois ou quittance de loyer si locataire (quittance manuscrite non acceptée) ou taxe d'habitation
- * si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois
- * si hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile si l'adresse de la CNI ou de sa carte de séjour n'est plus à jour

3 photographies d'identité récentes (format 35mm X 45 mm – norme ISO/IEC 19794-5:2005) – *Pas de copie*

- Visa en cours de validité ou carte de séjour délivrée par un autre Etat membre de l'UE en cours de validité **ou 50 € en timbres fiscaux**, non remboursable, si vous êtes entré irrégulièrement sur le territoire français, ou si vous vous y êtes maintenu plus de trois mois après votre entrée sans être titulaire d'un titre de séjour

- Déclaration sur l'honneur selon laquelle l'étranger ne vit pas en France en état de polygamie**
(si le demandeur est marié et ressortissant d'un Etat autorisant la polygamie)

Justificatifs de la possession de l'essentiel des liens personnels et familiaux en France :

- liens matrimoniaux et filiaux : extrait d'acte de mariage, extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande) ; copie du PACS et attestation de non dissolution de moins de trois mois, ...
- liens parentaux et collatéraux : extraits d'actes de naissance des parents et de la fratrie avec filiation, jugement d'adoption ou de tutelle (documents correspondant à la situation au moment de la demande), ...
- liens professionnels ou personnels : contrat de travail, fiches de paie, participation à la vie locale ou associative, ...

- Justificatifs du séjour régulier en France des membres de la famille** : copie de leur titre de séjour ou de leur carte d'identité française

.../...

Justificatifs de l'entretien de relations certaines et continues avec les membres de la famille installés en France :

- conjoint, concubin ou partenaire pacsé d'un étranger en situation régulière : justificatifs, sauf cas particulier, de 5 ans de communauté de vie (contrat de bail, quittance EDF, relevé d'identité bancaire daté, etc) et de la présence en France ;
- pacsé(e) avec un(e) français(e) : justificatifs d'au moins un an de vie commune
- parent d'enfant(s) résidant en France : justificatifs établissant que le demandeur contribue effectivement à l'entretien et à l'éducation de l'enfant (preuve par tous moyens) : achats destinés à l'enfant (de nature alimentaire, vestimentaire, diverse : frais de loisirs, éducatifs, d'agrément, jouets) ; participation à l'éducation de l'enfant (hébergement régulier ; intérêt pour la scolarité de l'enfant, présence affective réelle, témoignages), etc

Justificatifs par tout moyen permettant d'apprécier la durée de résidence habituelle (continue) en France : visa, récépissé de demande de titre de séjour, récépissé de demande d'asile, documents d'une administration publique (préfecture, service social, établissement scolaire), documents émanant d'une institution privée (certificat médical, relevés bancaires présentant des mouvements, etc), écrits personnels incontestables, etc

Nature des liens avec la famille restée dans le pays d'origine : tout document probant y compris acte de décès des membres de la famille à l'étranger

Justificatifs sur les conditions d'existence du demandeur (revenus, salaires, relevés bancaires, ...)

Justificatifs sur l'insertion dans la société française (attestations de cercles amicaux, adhésion à des associations, activité bénévole, participation aux activités scolaires des enfants, etc)